

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2260

présenté par  
M. Alfandari

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 68, substituer aux mots :

« identifie »,

les mots :

« peut identifier ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de coordination. Par parallélisme avec les SCoT, il convient de prévoir que le plan d'aménagement et de développement durable peut identifier des zones d'accélération.